



Ouest France du 03/06/2010

Nuisances de l'A13 sur les communes de Troarn et Bures-sur-Dives **Deux ans et demi après ou en sommes nous ?**

Le projet d'élargissement de l'A13 n'est toujours pas programmé mais le temps passe et les nuisances sonores s'accroissent avec l'augmentation permanente du trafic de poids-lourds quasiment ininterrompu jour et nuit, et les joints du pont de la Dives et son remblai qui ne résistent plus à ce trafic de camions devenus plus lourds pour certains. Le rapport du CESR de juin 2010 relatif au transport de matières dangereuses vient rajouter de l'inquiétude supplémentaire. Un accident impliquant un camion citerne contenant du chlore ou de l'ammoniac par exemple, pourrait entraîner des dizaines de victimes dans les populations riveraines

A notre demande (ECU, A13-0dB, SNAD) une réunion a eu lieu en Mairie le 29-09-2011, avec la commission Urbanisme et Environnement et le Maire .L'objectif était de sensibiliser les élus sur les nuisances subies par la population (bruit permanent en progression constante, conséquences sur la santé, forte dévalorisation du patrimoine immobilier s'ajoutant aux risques technologiques majeurs) et présenter nos solutions appliquées en de nombreux endroits sur le territoire, à savoir :

- revêtement « antibruit » sur le linéaire Basseneville Eglise /échangeur de Troarn.(à charge SAPN)
- Double limitation de vitesse : 110 Km/h pour les véhicules légers, et 80 Km/h pour les poids lourds avec interdiction de dépassement sur ce même parcours.(sans conséquence pour le contribuable)
- Merlon de terre coté sud, de l'échangeur de Troarn au pont de la D37 (autofinancement possible)
- Mur antibruit coté sud dans la traversée de Bures-sur-Dives prolongé de 200 mètres après la Dives, et coté nord dont la longueur est à déterminer (à charge SAPN)

Le Conseil Municipal du 29/11/2011 a voté une délibération reprenant ces demandes, et par la suite, d'autres communes ont également voté une délibération dans ce sens.

Une réunion tripartite entre SAPN, Préfecture et Mairie à laquelle nos associations n'ont pas été conviées, a eu lieu le 20 avril 2012. Dans son compte-rendu, le Préfet du Calvados, confirme son refus concernant la double limitation de vitesse, notifié lors d'un précédent courrier du 11 mai 2011, ainsi que la construction du mur antibruit conditionné par ce projet d'élargissement.

A propos du merlon, ce compte-rendu reflète une profonde ignorance quant à l'efficacité de ce type d'ouvrage, et de son autofinancement possible. La formation d'un comité de pilotage composé de la Commune, de la SAPN et de nos associations a été demandée par le Préfet à Madame le Maire par courrier du 4 juillet 2012. Depuis la situation fait du surplace et maintien les riverains de l'A13 dans les souffrances décrites ci-dessus.